



## Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/AC.244/L.1  
30 décembre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ AD HOC POUR LA CRÉATION D'UNE  
COUR CRIMINELLE INTERNATIONALE  
3-13 avril 1995

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU COMITÉ AD HOC POUR LA  
CRÉATION D'UNE COUR CRIMINELLE INTERNATIONALE

Qui se réunira au Siège de l'Organisation des Nations Unies,  
le lundi 3 avril 1995, à 10 h 30

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Organisation des travaux.
5. Étude des principales questions de fond et d'ordre administratif que soulève le projet de statut d'une cour criminelle internationale préparé par la Commission du droit international et examen, à la lumière de cette étude, des dispositions à prendre en vue de la convocation d'une conférence internationale de plénipotentiaires.
6. Adoption du rapport.

-----